

amenées captives. Elizabeth Moyen et Marie Mocart étaient élèves au pensionnat des Ursulines. On s'imagine, aisément la détresse de ces enfants qui se trouvaient livrées sans protection à la merci de ces sauvages impitoyables. Mais la Providence veillait sur elles. Peu de temps après, la Grande-Armée, l'un des principaux chefs iroquois, proposa l'échange de ses prisonnières pour quelques Agniers dont les Français s'étaient emparé dans les environs de Montréal. L'offre fut agréée, comme bien on pense, et les jeunes demoiselles furent mises en liberté.

Le troisième seigneur de l'Île-aux-Oies fut Louis Couillard, sieur de l'Espinay. Nous n'avons pu vérifier la date précise de son achat, mais il nous paraît assez probable que ce fut peu de temps après le massacre des époux Moyen. D'après Ferland, Couillard aurait acheté la moitié de la seigneurie sur la terre ferme de Jean de Lauzon, et l'autre moitié, c'est-à-dire, l'Île-aux-Oies, de Jean Moyen. Quoiqu'il en soit, nous constatons que, le 10 octobre 1671, Paul Dupuis, gendre de Louis Couillard et aussi son héritier, passe un écrit conjointement avec Pierre Bécart, sieur de Granville, sous seing privé, par lequel le premier s'oblige à prendre la grosse Île-aux-Oies, et le second la petite île du même nom.

Paul Dupuis fut donc le quatrième seigneur de l'Île-aux-Oies. Il l'avait acquise du chef de sa femme, fille de Louis Couillard de l'Espinay qu'il avait épousée le 22 octobre 1668.

Ce fut sous l'administration de cet homme de bien que cette petite île, peu connue jusqu'alors, prit un nouvel essor. Dupuis s'y établit avec sa famille. Il y fit de la culture et de l'élevage. Plusieurs chefs de famille, encouragés par un exemple venant d'aussi haut, attachèrent leur fortune à la sienne, et bientôt l'on vit sur cet îlot près de quarante per-